

Questionnaire APF Elections municipales 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en répondant à ce questionnaire autour de 6 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Vos réponses constituent votre engagement pour une politique municipale inclusive

Candidate sur la commune de **Carquefou**

NOM : **CAVE**

Prénom : **Gilles**

Parti : **Liste de rassemblement des citoyens de Gauche.**

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Des enfants en situation de handicap résident sur votre commune: que comptez-vous faire de plus pour les accueillir et les accompagner dans leurs scolarités et dans leurs écoles?*

Un diagnostic d'accessibilité des structures et des équipements a été réalisé en mai 2009 et un plan d'accessibilité des voiries et des équipements (PAVE) a été initié par la ville, en collaboration avec Nantes Métropole dans un cadre pluriannuel.

Aujourd'hui, les écoles publiques sont globalement accessibles aux enfants en situation de handicap physiques et sensoriels.

Afin d'accompagner au mieux ces enfants, nous nous engageons, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à mettre en place des activités périscolaires permettant une bonne intégration des enfants en situation de handicap. De même, nous serons attentifs à la formation des animateurs et participerons au financement d'éventuels animateurs spécifiques.

Dans l'élaboration du projet éducatif de territoire, nous permettrons à chaque enfant, quel qu'il soit, un parcours éducatif cohérent et de qualité : nous apporterons une attention particulière aux enfants en situation de handicap.

Les actions de sensibilisation au Handicap pour les élèves de collège seront renforcées et étendues et adaptées à l'école élémentaire.

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires?*

Nous voulons que tous les enfants, quels qu'ils soient, puissent bénéficier des équipements et activités de la commune. C'est un point incontournable du projet éducatif de notre territoire. Pour ce faire, pour les structures "Petite Enfance", nous accorderons une attention particulière aux demandes d'admission en accueil régulier (crèche). Nous accueillerons les jeunes enfants en situation de handicap, en coordination avec le service de PMI (Protection maternelle et infantile) et les professionnels de l'établissement. Nous veillerons à l'adéquation de la formation du personnel accueillant.

De même, dans les activités périscolaires, nous faciliterons l'accueil des enfants en situation de handicap: financement d'animateur supplémentaire ou animateur spécialisé après évaluation avec les professionnels.

Compte-tenu de la mise en accessibilité des équipements communaux culturels ou de loisirs, les

enfants pourrons fréquenter les activités sans restriction liée au bâti. L'adéquation entre l'activité et le handicap sera évaluée systématiquement en concertation avec la famille.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale?*

Compte tenu des travaux déjà effectués, nous pensons que les bâtiments actuels seront accessibles aux enfants, aux jeunes et adultes en situation de handicap.
mais nous serons vigilants au respect de l'accessibilité dans tous les nouveaux programmes de logements.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ? Quels programmes de logement?*

Dans tous les nouveaux programmes de logements, nous prévoyons des logements accessibles aux personnes en situation de handicap, en étant attentifs au logement lui-même mais aussi à l'accessibilité des parties communes. Afin de mettre en œuvre une politique de logement inclusive, il nous paraît important de ne pas imaginer de programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap .

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Que prévoyez-vous pour permettre aux personnes en situation de handicap de faire leurs achats quotidiens, d'aller dans les commerces de proximité en toute autonomie?*

Dans tous les nouveaux programmes de logements, nous prévoyons des logements accessibles aux personnes en situation de handicap, en étant attentifs au logement lui-même mais aussi à l'accessibilité des parties communes. Afin de mettre en œuvre une politique de logement inclusive, il nous paraît important de ne pas imaginer de programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap .

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité?*

La commission aura un vrai rôle consultation. Elle sera sollicitée régulièrement afin que la question du handicap soit partie intégrante des projets municipaux et toujours traitée en transversalité dans les actions municipales.

POUR L'EGALITE DANS L'ACCES AUX TRANSPORTS : *Quelle politique aurez-vous pour permettre aux personnes en perte d'autonomie (âge ou handicap) de votre commune de se déplacer*

librement ou d'accéder aux réseaux départementaux (Lila /SNCF)?

Nous souhaitons développer le transport à la demande qui est déjà en place à Carquefou pour les déplacements intra-communaux et en direction des pôles de communication.

POUR UNE AMELIORATION DE L'ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS : *Que mettrez-vous en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer les sports et les loisirs de votre commune ainsi qu'à l'accès aux événements culturels en tant que spectateurs et/ou acteurs ?*

Nous voulons promouvoir la participation aux événements culturels et sportifs des personnes en situation de handicap, de ce fait, nous nous engageons à leur apporter un accueil de qualité par un personnel formé afin de favoriser leur participation.

Nous nous engageons à soutenir les clubs sportifs et de loisirs qui accueilleront des personnes - jeunes ou adultes- en situation de handicap. Ceci en participant à la formation d'animateurs ou au financement d'accompagnants spécifiques.

Les partenariats culturels entre les structures de la ville et l'ESAT de la Tournière et la CAA de la Charmelière seront continués et renforcés.

Notre participation au festival Handiclap de même.

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Vous êtes interpellé(e) par un(e) de vos concitoyens en situation de handicap sur des questions liées au logement, à l'emploi, à l'accès aux soins, aux aspects sociaux de sa situation. Quelles mesures et réponses pouvez-vous apporter pour orienter cette personne ?*

Devant une interpellation sur divers sujets, il nous paraît nécessaire de prendre en compte la personne dans sa globalité. Dans cet objectif, un professionnel formé devra avoir la compétence pour être l'interface entre les différentes institutions (MDPH, CG, CAF...), et pour faciliter l'explication, l'activation des dispositifs adéquats et le suivi des sollicitations. .

Dans le cadre du logement, la commission municipale "Logement" prendra systématiquement en compte les demandes concernant les personnes en situation de handicap en leur accordant la priorité comme l'exige la loi du 5 mars 2007 (la loi sur le logement opposable définit un droit au logement décent et indépendant pour un public prioritaire et notamment pour les personnes présentant un handicap ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap).

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Comment comptez-vous inciter les entreprises de votre commune à respecter l'obligation d'emploi de 6 % et favoriser également l'emploi des personnes en situation de handicap dans la municipalité ?*

Répondre à l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap est un objectif vers lequel nous tendrons. Une fois en poste, nous serons attentifs à l'encadrement de ce personnel et apporterons une attention particulière à l'adaptation du poste de travail pour un mieux-être du travailleur en situation de handicap.

En ce qui concerne les entreprises de la commune, il nous faudra faire un état des lieux et étudier spécifiquement les demandes d'emploi et les mettre en rapport avec les propositions des employeurs notamment dans le cadre de notre service insertion sociale et professionnelle.

Un partenariat pourra aussi être envisagé avec les entreprises volontaires, les organismes de formation dans l'objectif d'adapter l'offre et la demande.

Nous organiserons des assises municipales du développement durable avec l'ensemble des habitants, des entreprises et des associations : c'est un moyen de développer la connaissance des uns et des autres, et de favoriser le " vivre " et le " travailler ensemble " .

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Quelle politique mettrez-vous en œuvre sur les zones artisanales et d'activités ?*

Nous exigerons l'accessibilité aux différentes activités de ces zones et nous défendrons l'emploi des personnes en situation de handicap en menant concertation avec les entrepreneurs volontaires.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment comptez-vous faciliter la dynamique de votre commune sur la participation des personnes en situation de handicap à celle-ci ?*

Nous prévoyons la représentativité des personnes en situation de handicap, de manière transversale, sur toutes les instances de concertation de la commune. Il s'agit, pour nous, de favoriser une politique de proximité avec les citoyens et les associations qui les représentent. Les personnes en situation de handicap sont des acteurs à part entière de cette politique.

Des actions de sensibilisations des enfants et des jeunes seront entreprises dans le milieu scolaires ou de loisirs en favorisant les échanges entre tous .De même dans le milieu professionnel.

Le partenariat avec les associations et structures accueillant des personnes en situation de handicap sera renforcé pour créer des évènements municipaux où chacun sera valorisé.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Quelle politique d'aide et de soutien aux associations comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ?*

Pour nous, la fracture numérique ne se limite pas à l'accès aux nouveaux moyens de communication. Nous pouvons distinguer 3 niveaux d'inégalités :

- 1) Inégalité dans l'accès à un ordinateur, à internet.
- 2) Inégalité dans l'usage des outils.
- 3) Inégalités dans l'utilisation des informations issues de ces outils.

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme, en lien avec les opérateurs de téléphonie et les collectivités, nous accélérerons le déploiement de la fibre optique pour un accès haut débit sur l'ensemble de notre territoire.

En fonction des besoins, les associations pourront compter sur le soutien de notre municipalité pour que chaque personne en situation de handicap, individuellement ou en groupe, puisse apprendre à utiliser de manière optimum les outils informatiques ou autres, lui permettant de mieux vivre au quotidien.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment tiendrez vous compte de la diversité sur votre commune ?*

De manière tout à fait volontariste, nous affirmons que toute personne de notre cité en est un citoyen à part entière. Nous donnerons à chacun l'espace pour s'exprimer pleinement et pour participer à la vie sociale et collective de notre ville.

Aujourd'hui, la fiche N°1 de l'agenda 21 de la Ville concerne l'intégration des personnes handicapées : même si cet agenda 21 doit être renouvelé et enrichi, la priorité au " Mieux vivre ensemble" sera confirmée.

Engagement :

- Je m'engage

CAVE Gilles à Carquefou le 3 mars 2014

